Experimental Aviation of Switzerland

Lieu : .....

Date : ……..

Conseiller en construction : Contrôle final EAS, **Check-list de l'examen préliminaire**

Constructeur :…… **Conseiller en construction**…… **HB-Y**……

Type : **Numéro de série :** **Concepteur :**

Documents d'inscription

			Visa		
		Nombre formulaire	Constructeur	Conseiller en Construction	Couleur dossier
1.0	Liste des documents administratifs et techniques (OFAC 54.028)	1			adm./OFAC
1.1	Demande d'inscription d'un aéronef dans le registre matricule suisse (OFAC 54.03 f)	2			adm./OFAC
év.	Associations (54.042) / propriété commun (54.041) / exploitation commune (54.043	1			adm./OFAC
1.6	Formulaire de confirmation destiné à accréditer la propriété. (OFAC 54.10 df), contrat d'achat du kit, le cas échéant attestation de changement de propriétaire pendant la construction.	2			adm./OFAC
1.9	Attestation de douane, moteur, (hélice), kit. (formulaire 15.15) (Tampon de douane) (en 3 exemplaires) ou (factures d'origine avec papiers de douane.)	1 de ch.			adm./OFAC
1.11	Attestation d'assurance responsabilité civile (doit être activée pour l'inscription définitive à OFAC)	1			adm./OFAC
2.1	Demande de réservation d'une marque d'immatriculation pour aéronefs. (OFAC 54.025)	1			Admin.
2.2	Copie de la lettre de confirmation d'immatriculation de l'OFAC ou reçu	1			Admin.

Documents EAS

3.1	Copie de la demande d'essai en vol. Nomination du pilote d'essai.	1			jaune 1
3.2	Photo de l'aéronef avec marques distnctives visibles	1			jaune/OFAC
3.10	Annonce pour visite finale (EAS 53.10d) **envoie aux ZS**				jaune 1
3.11	Check-list d'examen préliminaire à la visite finale visée par (EAS 12.30)	1			jaune/OFAC
3.12	Liste des objections de la visite finale du CC, objections corrigées	1			jaune/OFAC

			Visa		Couleur dossier
3.13	Acceptation du projet EAS (Annonce de la construction), signé par le bureau de certification (EAS 10.11)	1			jaune 1
3.14	Rapport de visite préliminaire (EAS 12.07)	1			jaune 1
3.15	Tous les rapports d'examens intermédiaires du conseiller en construction, y-compris les attestations de correction des objections (EAS 12.08, 12.09)	1			jaune 1
3.16	Protocole de l'essai de charge (EAS 12.10),si requis (MZ 275.002),	1			jaune 1
3.17	Protocole de mesure des débattements de commandes de vol, dans les tolérances publiées par le concepteur du kit. Butées des commandes vérifiées (EAS 12.11)	1			jaune 1
3.18	Protocole des tests des systèmes statique et dynamique (EAS 12.12)	1			jaune 1
3.19	Protocole du test au sol du débit de pompe à essence, respectivement du débit au carburateur pour une alimentation par gravité, en attitude de vol de montée. (EAS12.14)	1			jaune 1
3.20	Protocole de point fixe du moteur, protocole du test de compte-tour. (EAS 12.15/12.16)	1			jaune 1
3.21	Protocole de mesure de traction (seulement avions à moteur) (EAS 12.17)	1			jaune 1
3.22	Protocole des mesures dimensionnelles, contrôle de la symétrie. (EAS 12.18)	1			jaune 1
3.23	Dossier technique : livrets moteur et hélice. (Toutes les consignes de navigabilité appliquées aux éléments **certifiés** (OFAC 52.081/082)	1			jaune/OFAC
3.24	Boussole compensée, tabelle de déviation affichée. (CT 20.040.00) (év. EAS 12.19)	1			jaune 1
3.25	Dossier à jour concernant toutes les modifications effectuées par rapport aux plans originaux.(EAS 12.28), le cas échéant Revue de conception de l'ingénierie.	1			jaune/OFAC
3.25a	Seulement Typ 1 (premier de type), Type Inspection Report EAS 11.08	1			jaune 1
3.26	Déclaration du constructeur confirmant que l'avion et le matériel sont conformes aux plans du concepteur et que l'aéronef à été construit sous sa seule responsabilité. (EAS 12.35)	1			jaune/OFAC

Manuel de vol / Manuel d'entretien / Masse et centrage

			Visa		Couleur dossier
4.1	Projet de manuel de vol provisoire (AFM)	2			AFM/OFAC
4.2	Liste des plaquettes indicatrices du manuel de vol (EAS 12.29b), annexe au chapitre 2	2			AFM/OFAC
4.3	Liste d'équipements du manuel de vol (EAS 12.29.c) Enregistrement des données de masse et centrage (EAS 12.29d) annexe au chapitre 6	2			AFM/OFAC
4.4	Schéma électrique (pour manuel de vol)	2			AFM/OFAC
4.5	Schéma du système carburant (pour manuel de vol)	2			AFM/OFAC
4.10	Projet de manuel d'entretien.	1			séparé
4.20	Protocole de pesée et calcul de centrage. (OFAC 53.11 df) ou dépouillement EAS	3			AFM/OFAC

IERA

5.1	Liste de l'équipement avionique (OFAC 208.53.074)	3			orange/ OFAC
5.2	Concession radio valable.	1			orange/ OFAC
5.3	Bilan électrique : liste des consommateurs électriques, (Instruments, avionique etc.) et données sur les dispositifs de sécurité (disjoncteurs, fusibles). Comparaison avec la capacité du système de charge (sécurisé) (EAS 12.13)	1			orange/ OFAC
5.4	Eventuellement test du transpondeur mode C, voir CN HB2000-460R2, inscription sur la fiche OFAC 52.081	1			expert

Vérifications sur l'aéronef

6.1	Inspection selon *Check-list, i.a.w. AC 90-89 Appendix 1* (5 pages A1-5)	1			
6.2	Marques distinctives (nationalité et immatriculation) selon l'ordonnance sur les marques distinctives des aéronefs (RS 748.216.1) Plaque d'identité extérieur en métal réfractaire (748.216.1 art, 11) Référence EXPERIMENTAL (hauteur min. 30mm) affichée sur l'aéronef.				
6.3	Plaquettes indicatrices sur le tableau de bord.				

			Visa		
6.4	Identification des commandes, fonction et sens d'action (toutes sauf manche à balai et palonnier)				
6.5	Marquage **Ouvert / Fermé** du verrouillage de porte / canopy à l'intérieur et à l'extérieur.				
6.6	Apposition des marques limites en couleur sur les Instruments moteur et de vol. (selon AFM)				
6.7	Marquage des jauges de carburant (quantité utilisable) selon les indications du concepteur, concordance avec le Manuel de vol. (liste des plaquettes indicatrices)				
6.8	Marquage de l'orifice de remplissage de carburant : capacité maximale du réservoir et spécification du carburant approuvé.				
6.9	Marquage de l'orifice de remplissage huile : Spécifications de l'huile (aéro ou automobile)				
6.10	Marquage de la pression des pneus (recommandé)				

Divers

Photos au rédacteur en chef et au Webmaître	1 pour ch.	

Tous les documents originaux mentionnés dans cette liste de contrôle (excepté le formulaire de douane 15.15 app.4) doivent être classés dans le dossier d'aéronef (selon la liste du contenu du dossier d'aéronef EAS 12.34) et doivent être présentés à l'examinateur lors de l'examen d'entrée de l'OFAC. Ce dossier original reste en possession du constructeur.

Il y a lieu d'établir en parallèle un dossier contenant une copie de chaque document marqué (**) dans la liste du contenu du dossier d'aéronef EAS 12.34. Toutefois les formulaires 54.03 et 54.10 devront contenir les signatures originales et les documents douaniers (form. 15.15) y seront joints dans la version de l'annexe 1 et 2.
Ce dossier de copies devra être remis au bureau de certification de l'EAS après l'examen final de l'EAS

Frédy Rouge
Ch de la Tuilliè 6/Sous le Bois
1197 Pragins

Le bureau de certification convoque un examinateur de l'OFAC pour l'examen d'entrée, pour un rendez-vous fixé selon entente. (EAS53.10)

Tous les points traités et visé :

Le constructeur : …….. Le conseiller en construction : ……..